

Rapport de minorité N° 30

Square Perdttemps

Demande d'un crédit destiné à la réalisation de l'aménagement du Square Perdttemps pour un montant de CHF 197'990.- TTC

Nyon, le 10 février 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée des Commissaires Michèle Miéville (en remplacement d'Olivier Tripet), Thierry Campiche, Marco Carezza, Brian Jackson, Dominique Karlen, Christos Kornaros, David Lugeon, et Jacky Colomb, Président et rapporteur s'est réunie le mercredi 8 février 2017 à la salle du Manoir 1.

Pour l'occasion Madame la Municipale des Espaces verts, Fabienne Freymond Cantone et son Chef de service Monsieur Hughes Rubatel ainsi que Monsieur le Municipal de l'Urbanisme, Maurice Gay nous ont présenté le projet dans son ensemble et ont répondu aux questions des Commissaires. La Commission les remercie de leurs explications et réponses.

Préambule

Dans sa présentation de l'historique du projet, Madame la Municipale relève que depuis 2014 la place de jeux a été identifiée comme « à refaire » par Monsieur Dupertuis, Municipal des Espaces verts à l'époque.

Une stratégie globale des places de jeux a été alors décidée par la Municipalité. Selon la Municipale cette stratégie n'est pas encore aboutie mais, « hors stratégie », il a été décidé de refaire en priorité deux places de jeu : Perdttemps et Rive-Est.

Un Comité de pilotage (Copil) mis en place en automne 2016 a défini que l'enclos pour la place de jeu était un concept à revoir. Une idée de place intergénérationnelle est sortie des réflexions du Copil.

Enfin Madame la Municipale a insisté sur le fait que la réalisation de l'édicule destiné aux commerçants Rougemont et Kuratle était complètement indépendante de celle de la place de jeux. L'une et l'autre pouvant être réalisées séparément.

Considérations générales

Le dossier est piloté par le service de l'Urbanisme qui gère le concept, Espaces verts se contentant de réaliser le projet selon les données du mandataire choisi par l'Urbanisme. Il s'agit là, selon le Municipal Maurice Gay, d'une nouvelle manière de travailler de la Municipalité.

Ne souhaitant pas faire de la cogestion, les membres signataires de ce rapport découvrent cette manière de faire avec un peu d'étonnement. Ils pensaient naïvement que les tâches de planification de l'Urbanisme étaient d'identifier les besoins pour ce quartier, de savoir qui seront les utilisateurs, combien seront-ils, à quels moments de la journée ou de la semaine, d'identifier le périmètre et son emplacement, etc... A l'identique d'une route ou d'une école, charge ensuite aux services concernés par la réalisation, de mandater, qui un bureau d'ingénieur, qui un cabinet d'architecte, pour en établir le concept, donc dans ce cas à Espaces verts de mandater le bureau Belandscape.

Une partie de la commission s'étonne de voir ce projet, décidé « hors stratégie », prendre place alors que la planification d'un parking enterré est dans tous les esprits. Il est difficile de comprendre quels impératifs procèdent de la nécessité de complètement refaire toute cette zone, au lieu de simplement réhabiliter les jeux existants, ceci d'autant plus que d'importants travaux de creuse et de construction sont prévus sur la place Perdtemps. Madame la Municipale Fabienne Freymond Cantone a elle-même admis que ce nouveau square pourrait entièrement disparaître à cause du chantier d'enterrement du parking. Présenter le projet comme composante d'une vision d'avenir pour la ville entre dès lors en contradiction avec l'idée « d'aménagement provisoire ».

La question de la priorisation des projets, maintes fois posée en séances du Conseil, particulièrement par le centre-droit, est plus que jamais d'actualité et l'on est en droit de se demander si elle a été évoquée en cette occurrence. Rien de semblable ne figurait au programme de législature 2011-2016 et celui de 2016-2021 n'est pas encore déposé devant notre Conseil. En tout état de cause il ne s'agit pas d'un projet emblématique ni vital pour le Centre-Ville.

D'une part la place de jeux existe déjà et si son entretien a été négligé ces dernières années elle n'est pas du tout en décrépitude.

D'autre part l'espace prévu pour la buvette a déjà été utilisé l'an passé pour cet usage sans travaux d'infrastructures et n'a pas posé de problèmes particuliers pour son exploitation.

En ce qui concerne la zone à l'est de la place de jeu et jusqu'au terrain de pétanque l'apport de nouveautés ne réside qu'en grill, tables de pique-nique et de ping-pong.

La place de jeu

Elle a certes vieilli depuis son installation, certains jeux ont été retirés quand ils sont devenus hors d'usage mais ils n'ont alors pas été remplacés. En revanche ceux qui sont actuellement sur place sont en très bon état. La clôture métallique qui ceint la place de jeu est à l'état de neuf et dispose d'un portail permettant de fermer d'une manière sûre l'enclos destiné aux petits enfants.

La proposition d'ouvrir cet espace clos n'a pas du tout rassuré les Commissaires soussignés qui craignent que les petits enfants puissent échapper à la surveillance de leurs parents et se retrouver en grand danger sur le parking. Selon la Municipale le « risque zéro n'existe pas ». Très en vogue de nos jours, cet adage ne justifie pas de prendre des risques avec la vie de nos enfants, autrefois on disait « on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs » ...

Le reste de la place de jeux est composé d'un carré de sable qui peut continuer de convenir, moyennant un nettoyage et remplacement du sable, ce qui devrait être une mesure périodique d'entretien normal.

Le concept de mixité intergénérationnelle ne séduit pas à cet endroit-là. Les petits enfants ont besoin d'un espace exclusif et la cohabitation avec des ados s'avère toujours problématique, elle peut s'exercer en dehors des places de jeux pour enfants.

L'édicule

La demande d'exploiter une buvette émane de deux commerçants de la rue de St-Jean et a été introduite avant le dépôt du préavis.

Comme dit précédemment, la buvette est une pratique que l'on a déjà expérimentée. Elle a très bien fonctionné l'année passée, sans aménagement particulier, les aspects d'implantation et de fonctionnement sont connus et maîtrisés.

Cependant l'installation sera un peu plus complète que pour la fois précédente et nécessitera des introductions d'électricité et d'eau ainsi qu'une canalisation pour l'évacuation des eaux usées. Celles-ci seront réalisées par les services concernés, SIN et TEM, sur leurs budgets respectifs, indépendamment de la réalisation du préavis 30.

Leurs coûts ne figurent pas aux comptes du préavis 30, ce qui ne reflète pas exactement le coût de l'aménagement du square. Les Commissaires signataires de ce rapport ne sont pas d'accord avec cette façon de fonctionner. Pour rappel, la COFIN a vertement tancé le service TEM fin janvier pour un tel manquement.

L'autorisation d'installer une buvette à cet endroit fera l'objet d'une mise à l'enquête et d'un permis de construire séparés.

Financement

Le service des Espaces verts a fait appel à un mandataire à l'automne 2016, avant le dépôt du préavis, pour l'étude du projet « Square Perdtemps ».

Cette facture de CHF 22'880.- doit être comptabilisée sur les comptes 2016, l'argent ayant été dépensé en 2016.

La Commission ne peut pas accepter cette manière de faire, le montant pour cette étude ne peut pas figurer dans le préavis 30, sauf si la facture est datée de l'année en court.

D'après le préavis, le budget est établi sur la base de valeurs de référence et d'avant métrés. Ce sont des estimations, il n'y a pas de soumissions rentrées mais des devis.

Le Chef des Espaces verts est cependant confiant que ces chiffres sont fiables, basés sur l'expérience du mandataire.

Finalement tous les coûts n'apparaissent pas dans le préavis, l'aménagement séparé de la buvette et du reste du square Perdtemps et les infrastructures y relatives sont à la charge de services qui ne sont pas parties prenantes dans le projet (SIN et TEM).

Les coûts de fonctionnement doivent normalement être chiffrés dans chaque préavis de réalisation, ils n'y figurent pourtant pas.

Interrogé à ce sujet le Chef de service nous a dit qu'il pourrait assurer l'entretien du square avec une heure de plus par jour qu'actuellement. Un rapide calcul montre que cet entretien représentera près de CHF 20'000.- supplémentaires par année.

Développement durable

La Commission n'a pas pu identifier quels étaient les éléments de la place de jeu qui ne sont plus aux normes. Il s'agit d'éléments en bois et métal que nous pourrions certainement réparer. A chaque construction la Municipalité met en avant le développement durable et 15 ans plus tard on jette et remplace les choses qui avaient été décrites comme durables, et donc réparables.

La réutilisation des « Platagones » en bois semble utopique tant ceux-ci sont taillés sur mesure pour un emplacement donné et deviendront vite déformés et intransportables au fil des intempéries et du soleil.

Trop ou trop peu

En examinant l'ensemble du projet on ne peut s'empêcher de se dire qu'il en fait trop, ou trop peu. En effet simplement ajouter à la place de jeux des éléments décoratifs tels les « Platagones » et distribuer çà et là des tables de pique-nique et un gril semblent un peu minimaliste pour changer la face de la place.

D'un autre côté, si la Municipalité désire attirer du monde à cet endroit il faudrait aller plus loin dans l'aménagement des infrastructures et avoir prévu en particulier de rénover complètement les WC publics voisins pour les rendre moins repoussant, attendus qu'ils seront naturellement plus fréquentés.

Evolution de la place Perdtemps

Il est évident que la Place Perdtemps subira dans son ensemble de profondes mutations dans les années à venir. La construction du parking souterrain viendra bouleverser, avant de les améliorer, les conditions de vie au Centre-Ville. Il est pourtant surprenant de constater que pour l'instant aucune stratégie n'a été mise au jour concernant la période des travaux, lorsque la construction privera le quartier de nombreuses places de parking et qu'il faudra maintenir l'accessibilité aux commerces du Centre-Ville. La Municipalité nous informe que le parking se construira par étapes ; nous nous réjouissons d'en découvrir le fonctionnement et l'étapage lors d'un prochain préavis. Que sera le Square Perdtemps à ce moment-là, au bord du trou béant creusé pour la construction et des emprises de chantier, au milieu du bruit des engins de toutes sortes opérant à proximité ?

Conclusion

Le préavis n'est pas complet, certains coûts n'y figurent pas, il n'apporte pas la preuve de la pertinence de ces modifications, son inscription dans la planification de l'ensemble de la place Perdtemps n'a pas été clairement définie.

Le projet d'aménagement du square Perdtemps tel que décrit dans le préavis ne répond pas à un besoin clairement avéré de la population. Bien entendu une remise à niveau de la place de jeux est souhaitable mais celle-ci ne devrait pas changer de forme, le concept de place de jeux fermée et sécurisée pour les petits enfants doit être maintenu, surtout dans un endroit aussi fréquenté par des automobilistes souvent beaucoup moins attentifs que lorsqu'ils se trouvent sur la chaussée.

Il semble évident que le concept présenté dans le petit film à la Commission, serait plus adapté dans des lieux comme le parc du Reposoir ou éventuellement la Jetée.

Il n'y a aucune urgence à remodeler complètement cet espace, attendu que des travaux importants vont s'y dérouler dans un avenir pas très lointain.

L'investissement de CHF 200'000.-, même s'il peut paraître modeste, pour une installation provisoire est hors proportion.

La planification de la place Perdtemps n'a pas encore été présentée au Conseil communal, entreprendre des travaux mineurs pour une installation provisoire n'est pas pertinent, le site peut continuer à fonctionner en l'état actuel, moyennant un peu d'entretien de rattrapage.

Certains Conseillers se sont inquiétés d'un refus du préavis qui ne permettrait pas de faire la buvette. A plusieurs reprises, les représentants de la Municipalité nous ont assurés que les deux projets étaient indépendants et que leur réalisation pouvait être entreprise séparément. La majeure partie des coûts d'installation de la buvette sera supportée par les services SIN et TEM par le biais du budget 2017.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 30/2017 concernant la demande d'un crédit pour financer la réalisation de l'aménagement temporaire du square Perdttemps,

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De ne pas octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 197'990.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement temporaire du square Perdttemps ;
2. supprimé

La Commission :

Michèle Miéville-Blondel
Marco Carezza
Jacky Colomb, Président et rapporteur